

Rapport n°26

Accunsentu di a cunvenzione di partecipazione finanziaria di a regia Acqua pubblica relativa à i travagli di riacconciu di e sezione aèree in avallu è sutterraniu di u fiumicellu Toga
Approbation de la convention de participation financière de la régie Acqua pubblica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga

Afin de lever l'aléa inondation par débordement de cours d'eau relative au ruisseau de Toga figurant au PPRI, des travaux hydrauliques sont en cours entre l'ancienne friche MATTEI et le plan d'eau du port de plaisance de Bastia. Les travaux consistent notamment à réaliser un nouvel ouvrage hydraulique entre la place publique Mattei sur la commune de Ville di Pietrabugno et le plan d'eau du port de plaisance de Toga.

Ce nouvel ouvrage hydraulique doit traverser la route du Cap.

Une canalisation d'eau potable structurante qui court au droit de la RD n°80 est ainsi située dans l'emprise des travaux.

Dans le cadre d'une convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica, il était convenu que cette dernière procède à son dévoiement afin de permettre la réalisation des travaux hydrauliques.

Dans le cadre de la phase opérationnelle liée à ce dévoiement il s'est avéré que les contraintes techniques liées à l'exploitation de la canalisation rendaient impossible son dévoiement définitif.

Cela implique une modification technique des travaux hydrauliques prévus initialement, chiffrée à 109 312,50 € TTC.

Par courrier daté du 16 décembre 2021 monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a sollicité monsieur le Président de la régie Acqua Publica afin que cette dernière participe financièrement à ce surcoût à hauteur de 40%, soit 43 725,00 € TTC.

Par courrier daté du 30 décembre 2021 monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica a répondu favorablement à cette sollicitation.

Dès lors, une convention de participation financière relative la section du futur ouvrage hydraulique de franchissement de la RD n°80 peut être établie.

En conséquence, il est proposé :

- De signer la convention de participation financière de la régie Acqua Publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga.